

portant reclassement et nomination
de Monsieur MAVOUZIA Médard, Attaché
de 5° échelon des Cadres de la Caté-
gorie A hiérarchie II des Services
Administratifs et Financiers (SAF)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amen-
dement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des Fonctionnaires de la République du Congo;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 26 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des Fonction-
naires de la République du Congo;
(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Fi-
nanciers (SAF);
(/u le décret n°67-50 du 24 Février réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;
(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
les dispositions du Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République du
Congo;
(/u le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80-630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au
décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif
aux intérim des Membres du Gouvernement;
(/u l'arrêté n°5916/MJT-DGTFP-DFP du 23 Novembre
1979 autorisant Monsieur MAVOUZIA Médard, Attaché des SAF de 3° éche-
lon à suivre un stage de formation en France;
(/u l'arrêté n°8474/MTPS-DGTFP-DFP-SAV-AV du 17 Oc-
tobre 1981 portant promotion au titre de l'année 1981 des Fonction-
naires des cadres des catégories A 2 et B des SAF (Travail et Admi-
nistration Générale);

Attendu que l'intéressé est bien titulaire du diplôme
d'Etudes Supérieures Spécialisées, spécialité: Financières et Banca-
res, délivré par l'Université de Rennes I en France;

(/u le décret n° 03/320 du 3.5.03 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;

.../...

(/ISAS:

D.B.

DCF.

(/u la lettre n°I353/MF-DGCRF-DAF du 30 Septembre 1982 du Directeur Général du Créditer des Relations Financières à Brazzaville transmettant le dossier de l'intéressé.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du Décret n°62-426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur MAVOUZIA Médard, Attaché de 5° échelon, indice 880 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (SAF), en service à la Direction Générale du Crédit et des Relations Financières à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées - Spécialité: Financières et Bancaires, délivré par l'Université de Rennes I (France) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 2° échelon, indice 890 Acc=Néant.

ARTICLE 2:- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 4 Octobre 1982

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel LOUIS SYLVAIN GOMI.-

Le Ministres des Finances

Bernard COMBO MATSICHA.-

AFILIATIONS:

JORPC.....3
DGTFP-DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....3
D.G.C.R.F.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....3
SGCM-BC.....3

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-